



LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

COMMUNE BOUGNON

70170 BOUGNON

RECU LE
11 FEV. 2023 J

**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

*Unité de gestion	29	AD. COM. BOUGNON			
*Installation	070000523	BOUGNON			
*Point surveillance	531	BOUGNON			
Commune prélèvement	BOUGNON				
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE				
Préleveur	LDVH	*Date Prél	25/01/2023	*Heure Prél	10:45
Date début analyse	25/01/2023	Date Récept	25/01/2023	Heure Récept	14:00

RAPPORT D'ESSAI	HY234-0352
Analyse de	Type D1

Numéro d'échantillon: 04-79

*Lieu exact prélèvement	M. PEIGNEY Jean Max - 18 rue de la Marnière
*Eau	TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
					Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	MBA			
	Bioxyde de chlore	DPD	0,19	mg/L		
#	Température	Détermination T°C v3	10,4	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
					Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	1	/mL	/	/
#	Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
#	Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
#	E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
#	Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	8,1	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	10,1	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	276	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 30/01/2023

La Responsable Qualité

Imprimé le : 30/01/2023



Bérangère BOUTARD

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client/préleveur sont identifiées par le symbole *. Les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.